



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : DON D'UNE OEUVRE D'ART A LA
VILLE DE VINCENNES**

**DÉCISION N° DM-23-385
EN DATE DU 12 OCTOBRE 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que Madame ISHII Rishum 5-56-4 Hirai Edogawa-ku 132-0035 Tokyo (Japon) souhaite faire don à la ville de l'œuvre de sa composition (calligraphie), intitulée Karuta-L'Ogura Hyakunin Isshu, à l'issue du salon de la ville de Vincennes 2023 au cours duquel son œuvre sera présentée ;

D É C I D E

D'ACCEPTER le don de Madame ISHII Rishum consistant en une oeuvre d'art de sa composition (calligraphie), intitulée Karuta-L'Ogura Hyakunin Isshu d'une valeur de 1 000 euros.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT-ALBANEL